



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2021 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue en huis clos au Centre communautaire, à compter de 16h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

### Sont présents :

Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen  
Madame la conseillère Françoise Lafrenière  
Madame la conseillère Louise Robert  
Monsieur le conseiller Richard Léveillé  
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau

### Est absente :

Madame la conseillère Denise Soucy

### Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard  
Madame l'adjointe exécutive et greffière Andrée Bertrand

### Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

### Note au procès-verbal

La présente séance ordinaire du conseil municipal a été enregistrée à huis clos en présence des membres du conseil et des officiers municipaux.

### Avis de convocation

Les membres du conseil municipal ont reconnu avoir reçu l'avis de convocation en date du 22 mars 2021 à leur domicile et par courriel. Les délibérations et les discussions, à cette séance extraordinaire portent uniquement sur 2 sujets indiqués dans ledit avis de convocation.

### 2021-03-075 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2021-03-076 Abrogation de la résolution # 2021-02-050 intitulée « Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales - Travaux de réfection du chemin Lac Vert - Phase III »

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'abroger la résolution # 2021-02-050 intitulée « Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales - Travaux de réfection du chemin Lac Vert - Phase III ».

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2021-03-077 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération - Travaux de réfection du chemin Lac Vert - Phase III

Attendu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

**Attendu** que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et 2 et, le cas échéant, que celles visant le Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du Ministère des Transports;

**Attendu** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**Attendu** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**Attendu** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'optique suivante :

- v l'estimation détaillée du coût des travaux;  
l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);  
le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**Attendu** que le chargé de projet de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, Monsieur Yvon Blanchard, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

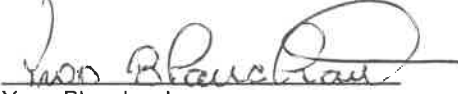
### Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

### 2021-03-078 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 16h43.

  
Gary Lachapelle,  
Maire

  
Yvon Blanchard,  
Directeur général, secrétaire-trésorier